

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 486 Sont chargés d'assurer la garde et l'entretien de l'hôtel du Secrétaire général.

n° 486

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 juillet 1941

Numéro JO  
n° 536 du 31/07/1941

Date du numéro  
31 juillet 1941

### TEXTE INTÉGRAL

Sont chargés d'assurer la garde et l'entretien de l'hôtel du Secrétaire général, les nommés : 1° Edriss Ahmed, exgarde méhariste de 1re classe, en qualité de concierge, au salaire mensuel de 240 francs : 2° Ibrahim Mohamed. en qualité de planton stagiaire, au salaire mensuel de 240 francs.